



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction de la Culture

Service spectacle vivant et enseignements

Affaire suivie par : Bernadette Legrenzi
Poste: 70 54

2011-CG-3-3204

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 septembre 2011

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU
SPECTACLE VIVANT : ACTIVITÉS THÉÂTRALES**

Politique sectorielle	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Secteur d'intervention	Culture
Programme	Théâtre
<i>Données financières</i>	<i>CP 2011 EPF</i>
Montant actualisé :	274 956 €
Montant déjà engagé :	69 140 €
Montant disponible :	205 816 €
Montant réservé pour ce rapport :	33 000 €

Politique sectorielle	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Secteur d'intervention	Culture
Programme	Événements et structures d'envergure départementale
<i>Données financières</i>	<i>CP 2011 EPF</i>
Montant actualisé :	517 472 €
Montant déjà engagé :	406 210 €
Montant disponible :	111 262 €
Montant réservé pour ce rapport :	20 000 €

Politique sectorielle	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Secteur d'intervention	Culture
Programme	Action culturelle à vocation pluridisciplinaire
<i>Données financières</i>	<i>CP 2011 EPF</i>
Montant actualisé :	1 422 206 €
Montant déjà engagé :	0 €
Montant disponible :	1 422 206 €
Montant réservé pour ce rapport :	16 000 €

Le présent rapport propose un soutien à des structures d'intérêt départemental qui mènent des activités théâtrales n'entrant pas dans les dispositifs existants, mais qui contribuent néanmoins aux objectifs fixés par le rapport d'orientation 2009-2011. A ce titre, quatre structures sollicitent le soutien de notre Collectivité pour une somme globale de 69 000 €.

Une commune et trois associations sont soutenues pour leurs activités théâtrales par le Département depuis plusieurs années, sans être intégrées dans un dispositif de subventions défini :

- la **Ville de Versailles**, organisatrice du festival « **Mois Molière** » ;
- l'association « **Rire 78** » à Rocquencourt ;
- l'association « **Collectif 12** » à Mantes-la-Jolie ;
- l'association du « **Festival de Rocquencourt** ».

Sur le principe et pour l'année 2011, au vu des éléments d'information sur l'activité de chacune de ces structures (cf. annexe 1), je vous propose de reconduire le soutien du Département à la **Ville de Versailles** relatif à la seizième édition du « Mois Molière » pour un montant de **30 000 €**, à l'association « **Rire 78** » pour **20 000 €**, à l'association « **Collectif 12** » subventionnée à hauteur de **16 000 €**, ainsi qu'à l'association du « **Festival de Rocquencourt** » pour la somme de **3 000 €**.

Par ailleurs, je vous propose de conclure :

- **une convention annuelle d'aide au projet avec la Ville de Versailles** (cf. annexe 2), dont la subvention est supérieure à 23 000 € ;
- **des conventions annuelles sur objectifs avec les associations « Rire 78 »** (cf. annexe 3) **et « Collectif 12 »** (cf. annexe 4), dont les subventions sont inférieures à 23 000 € ;
- **un avenant à la convention triennale sur objectifs signée en 2008 avec l'association du « Festival de Rocquencourt »** (cf. annexe 5), fixant le montant de la subvention pour l'année 2011, conformément aux dispositions prévues à l'article 2 de l'avenant n°2 de la convention, qui prévoit la possibilité de proroger d'un an la durée de cette convention, au-delà des trois années initialement prévues.

Conformément aux modalités financières adoptées lors du vote du budget départemental, s'agissant de la subvention attribuée à la Ville de Versailles, je vous propose de retenir le principe du versement d'un acompte de 80 % du total, le règlement du solde intervenant sur présentation d'un bilan et de justificatifs, notamment financiers.

Au total, les aides allouées à ces quatre festivals et associations, représentent en 2011 un engagement global de **69 000 €** (montant identique à 2010).

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :